



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **13 février 2017**

Décision n° **CP-2017-1474**

commune (s) : **Meyzieu**

objet : **Restructuration du collège Evariste Galois - Lot n° 3 : charpente bois et métallique - Lot n° 7 :
métallerie - Lot n° 12 : chaufferie ventilation plomberie - Lot n° 13 : courants forts et faibles - Lot n° 15 :
voirie et réseaux divers (VRD) - Autorisation de signer les modifications aux marchés de travaux**

service : **Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments**

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Laurent

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 3 février 2017

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 14 février 2017

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Abadie), Vesco (pouvoir à M. Bernard).

Commission permanente du 13 février 2017**Décision n° CP-2017-1474**

objet : **Restructuration du collège Evariste Galois - Lot n° 3 : charpente bois et métallique - Lot n° 7 : métallerie - Lot n° 12 : chaufferie ventilation plomberie - Lot n° 13 : courants forts et faibles - Lot n° 15 : voirie et réseaux divers (VRD) - Autorisation de signer les modifications aux marchés de travaux**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 1 février 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 modifiée, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Par délibération de la Commission permanente n° 004 CG du 21 janvier 2013, le Conseil général du Rhône a autorisé la signature de marchés publics de travaux pour la restructuration du collège Evariste Galois à Meyzieu.

Sur un tènement d'environ 35 200 mètres carrés, l'opération consiste en la restructuration du collège existant (effectif 700 élèves), de la demi-pension et la création de préaux extérieurs. Les travaux comprennent notamment :

- la restructuration d'environ 5 500 mètres carrés de surface hors œuvre net (SHON) pour la réalisation de l'ensemble des locaux d'enseignement, de la vie scolaire et de la gestion de l'établissement,
- la restructuration de la demi-pension 400 repas/jour (maximum),
- le réaménagement des espaces extérieurs avec le redimensionnement de l'entrée,
- le déplacement de la loge et de la salle polyvalente et la création des préaux extérieurs.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée, en application des articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution des marchés de travaux répartis en 16 lots :

- lot n° 1 : désamiantage - déconstruction,
- lot n° 2 : gros-œuvre,
- lot n° 3 : charpente bois et métallique,
- lot n° 4 : couverture - étanchéité,
- lot n° 5 : façades,
- lot n° 6 : menuiseries extérieures en aluminium,
- lot n° 7 : métallerie,
- lot n° 8 : cloisonnement - finition,
- lot n° 9 : sols souples - carrelages,
- lot n° 10 : ascenseur,
- lot n° 11 : étanchéité à l'air,
- lot n° 12 : chauffage - ventilation - plomberie,
- lot n° 13 : courants forts et faibles,
- lot n° 14 : équipements de cuisine,
- lot n° 15 : voirie et réseaux divers (VRD) - espaces verts,
- lot n° 16 : pailles.

Ces marchés représentaient un montant total de 7 264 018,64 € HT, soit 8 716 822,37 € TTC.

Lors de la réalisation de ces travaux, différentes contraintes et obligations non prévues initialement sont apparues et doivent être prises en compte. Il en résulte des dépenses supplémentaires qui modifient le montant initial des marchés n° 2013-13083 pour le lot n° 3 : charpente bois et métallique, n° 2013-13086 pour le lot n° 7 : métallerie, n° 2014-14086 pour le lot n° 12 : chauffage - ventilation - plomberie, n° 2013-13092 pour le lot n° 13 : courants forts et faibles et n° 2013-13094 pour le lot n° 15 : VRD.

Ces modifications de marchés s'expliquent pour les raisons suivantes :

Lot n° 3 : charpente bois et métallique

Le marché a été notifié sous le numéro 2013-13083 le 8 novembre 2013 au groupement d'entreprises FAVRAT CONSTRUCTION BOIS/SOCAM, pour un montant de 283 248,70 € HT, soit 339 898,44 € TTC.

Dans le cadre de la modification du marché n° 1, il est prévu :

- la mise en œuvre de cornières et de seuils métalliques au droit des jonctions de la galerie avec les bâtiments et l'ascenseur, non prévue au cahier des charges, mais rendue nécessaire pour l'accessibilité,
- la suppression de la réalisation du limon d'escalier métallique de la galerie, en doublon avec le lot n° 7 : métallerie,
- la fermeture des espaces verts au droit de la galerie par des garde-corps en câble à la demande du collège pour éviter l'accès des élèves dans les espaces verts.

Cette modification n° 1 d'un montant de 4 429,90 € HT, soit 5 315,88 € TTC, porterait le montant total du marché à 287 678,60 € HT, soit 345 214,32 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 1,56 % du montant initial du marché.

Lot n° 7 : métallerie

Le marché a été notifié sous le numéro 2013-13086 le 8 novembre 2013 à l'entreprise LAROCHETTE, pour un montant de 265 158,50 € HT, soit 318 190,20 € TTC.

Dans le cadre de la modification du marché n° 1, il est prévu :

- la pose d'un potelet métallique servant de support à la distribution de gaz dans la cuisine, non prévue au marché,
- la suppression d'une porte de fermeture de l'abri voiture des logements sur proposition d'économie du maître d'œuvre,
- la fabrication et la mise en œuvre de butées de porte renforcées sur les sorties élèves des bâtiments sur proposition de la conduite d'opération,
- la fermeture par portillon grillagé de l'accès aux conduits de fumée à côté du sas de l'entrée principale du collège, pour restreindre l'accès des élèves à une zone sans contrôle,
- le remplacement du caillebotis au-dessus des sanitaires élèves par des impostes métalliques en façades, sur proposition d'économie et d'amélioration du fonctionnement par le maître d'œuvre,
- la modification du portillon d'accès au gymnase afin assurer la sécurité des élèves,
- le rajout de contremarches sur l'escalier de la galerie de liaison sur demande du collège.

Cette modification n° 1 d'un montant de 4 688,00 € HT, soit 5 625,60 € TTC, porterait le montant total du marché à 269 846,50 € HT, soit 323 815,80 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 1,77 % du montant initial du marché.

Lot n° 12 : chauffage -ventilation - plomberie

Le marché a été notifié sous le numéro 2014-14086 le 26 juin 2014 au groupement d'entreprises RABY SAS/SIV VEISTA, pour un montant de 972 989,93 € HT, soit 1 167 587,92 € TTC.

Dans le cadre de la modification du marché n° 3, il est prévu :

- la ventilation provisoire de la baie informatique dans le bâtiment 8 pendant les travaux de désamiantage, nécessaire au bon fonctionnement de la baie après confinement de désamiantage, non prévue au marché,
- la rehausse des radiateurs du local éducation physique et sportive (EPS), nécessaire à l'établissement de la zone de retournement aux personnes à mobilité réduite (PMR), non prévue au marché,
- l'ajustement des installations de chauffage, ventilation et plomberie de la phase I suite à la démolition et à la reconstruction des planchers en rez-de-chaussée,
- la pose d'une auge supplémentaire dans la salle d'arts plastiques, à la demande du collège pour l'enseignement des arts plastiques dans de meilleures conditions,
- le remplacement des bâti-supports à commande mécanique des sanitaires élèves par des bâti-supports à commande pneumatique, à la demande de la conduite d'opération pour limiter le vandalisme,
- la mise en œuvre d'une alimentation d'eau provisoire du collège, nécessaire au fonctionnement du collège pendant la démolition des planchers en rez-de-chaussée de la phase II,
- le déport des boîtiers de commandes en toiture dans les gaines techniques des bâtiments, à la demande de la maintenance pour limiter les accès en toitures.

Cette modification n° 3 (les modifications n° 1 et 2 étant sans incidence financière) d'un montant de 7 657,38 € HT, soit 9 188,86 € TTC, porterait le montant total du marché à 980 647,31 € HT, soit 1 176 776,78 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 0,79 % du montant initial du marché.

Lot n° 13 : courants forts et faibles

Le marché a été notifié sous le numéro 2013-13092 le 8 novembre 2013 à l'entreprise LAPIZE DE SALLEE, pour un montant de 639 718,03 € HT, soit 767 661,64 € TTC

Dans le cadre de la modification du marché n° 2, il est prévu :

- la moins-value de la distribution des courants faibles dans les bâtiments modulaires provisoires (BMP), prise en charge par l'entreprise TOUAX au titre de son contrat d'installation des BMP,
- la réalisation de l'éclairage des préaux extérieurs non prévue au marché,
- la simplification de la distribution électrique des armoires depuis le tableau général basse tension (TGBT) et la suppression de luminaires dans les sanitaires et les gradins de la salle polyvalente sur proposition d'économie du maître d'œuvre,
- le remplacement des luminaires de la salle polyvalente par des modèles gradables pour en améliorer le fonctionnement,
- l'adjonction de blocs de sécurité dans les circulations à la demande du contrôleur technique pour la sécurité,
- l'adjonction de bornes électriques et voix données images (VDI) pour les vidéoprojecteurs interactifs sur tableaux blancs, à la suite de la modification de programme pour intégrer l'évolution du référentiel collège intégrant ces équipements,
- l'adjonction de prises de courants et tableaux de protection dans les salles de sciences du bâtiment 6, prestations prévues au marché insuffisantes,

- l'adjonction de détecteurs de présences, de haut-parleurs, de sirènes d'alertes et raccordement de portes à dispositif actionné de sécurité (DAS), prestations prévues au marché insuffisantes,
- la suppression ou le remplacement d'appareillages d'éclairage, de commandes de grilles extérieures et de télévision, sur proposition d'économie du maître d'œuvre,
- l'alimentation électrique de la hotte de cuisine dans la demi-pension non prévue au marché,
- la modification des alimentations électriques des portes DAS du bâtiment 4, à la demande du collège pour créer un contrôle d'accès dans les zones administration et professeurs,
- l'adjonction de flash lumineux dans les sanitaires et d'un éclairage de secours pour l'escalier extérieur du bâtiment 7, à la demande du contrôleur technique pour la sécurité des PMR,
- la mise à disposition de radiateurs électriques pour les logements et la pose d'un transmetteur téléphonique d'alerte des chambres froides, nécessaires au maintien de l'habitabilité des logements et à la surveillance des chambres froides pendant les coupures gaz et électricité pour les nouveaux raccordements,
- l'adjonction de prises de courants dans la salle de musique à la demande du collège pour le fonctionnement des claviers numériques,
- la modification des bureaux de l'administration à la demande du collège après le changement de principal et de gestionnaire en 2015,
- l'adjonction de bornes électriques et VDI dans les salles de technologie et l'alimentation électrique des volets roulants dans les dépôts de technologie,
- la modification de programme pour intégrer l'évolution du référentiel collège sur les salles de technologie,
- la modification de la commande des portes automatiques du sas d'entrée des élèves, nécessaire au renforcement du contrôle d'accès à l'entrée principale dans les bâtiments,
- le rajout de sirènes d'alarme incendie aux étages des bâtiments 5 et 6, prestations prévues au marché insuffisantes,
- l'adjonction de prises de courants dans la laverie et l'administration non prévue au marché,
- l'alimentation électrique et la mise en place d'une vidéo-surveillance de l'entrée provisoire des élèves et la création d'une entrée provisoire pour assurer la sécurité des élèves pendant la réalisation des travaux de recomposition de l'entrée définitive et la finition des abords,
- le rajout d'un report d'alarme de la centralisation de mise en sécurité incendie (CMSI) protégé dans la loge à la demande du contrôleur technique pour la sécurité incendie.

Une modification du marché n° 1 d'un montant de 67 826,67 € HT, soit 81 392,00 € TTC, a modifié le montant initial du marché de 639 718,03 € HT à 707 544,70 € HT, soit 849 053,64 € TTC, soit une augmentation de 10,60 %.

Cette modification n° 2 d'un montant de 27 964,51 € HT, soit 33 557,41 € TTC, porterait le montant total du marché à 735 509,21 € HT, soit 882 611,05 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 3,95 %, soit un total, toutes modifications confondues, de 14,97 % du montant initial du marché.

Lot n° 15 : voirie et réseaux divers (VRD)

Le marché a été notifié sous le numéro 2013-13094 le 15 novembre 2013 au groupement d'entreprises STAL TP/SEEA TP/REVE, pour un montant de 731 429,45 € HT, soit 877 715,34 € TTC.

Dans le cadre de la modification du marché n° 2, il est prévu :

- la démolition d'un ancien caniveau de chauffage au droit du bâtiment 7 et des logements non repéré sur les plans de réseaux à disposition de la maîtrise d'œuvre,

- la création d'une allée entre les BMP pour accéder au laboratoire de sciences suite à la modification des BMP pour le passage en phase II,
- la création d'une contre-allée devant le bâtiment 1, aménagement prescrit par la commission de sécurité pour le passage en phase II,
- la reprise de l'alimentation principale en eau, nécessaire pour réalimenter le collège après la recherche infructueuse de la canalisation existante,
- la découverte, la démolition ou la reprise de fondations et de réseaux anciens non repérés sur les plans de réseaux à disposition de la maîtrise d'œuvre,
- le terrassement par aspiratrice à proximité du réseau gaz de la chaufferie technique, rendu nécessaire compte tenu de la proximité et de la méconnaissance des réseaux existants,
- l'abattage et l'évacuation d'arbres, quantités non repérées sur les plans à la disposition de la maîtrise d'œuvre,
- la création de courettes anglaises au droit de la cage F, nécessaire à la conservation du vide-sanitaire sous cette cage d'escalier,
- l'augmentation des démolitions et des évacuations des allées de dessertes et des fondations des BMP, prestations consécutives à l'augmentation des surfaces de BMP installées au démarrage de l'opération,
- la clôture de fermeture de l'allée d'accès aux bâtiments, nécessaire pour la sécurisation de l'entrée principale des élèves,
- le raccordement de la caméra pour la sécurisation de l'entrée temporaire des élèves, pendant la réalisation des travaux de reconstitution de l'entrée définitive.

Une modification du marché n° 1 d'un montant de 30 945,21 € HT, soit 37 134,25 € TTC a modifié le montant initial du marché de 731 429,45 € HT à 762 374,66 € HT, soit 914 849,59 € TTC, soit une augmentation de 4,23 %.

Cette modification n° 2 d'un montant de 57 832,95 € HT, soit 69 399,54 € TTC, porterait le montant total du marché à 820 207,61 € HT, soit 984 249,13 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 7,59 %, soit un total, toutes modifications confondues, de 12,14 % du montant initial du marché.

Concernant les lots n° 13 et 15, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 13 janvier 2017, a émis un avis favorable et motivé à la conclusion de ces modifications des marchés.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer lesdites modifications des marchés publics, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve dans le cadre des travaux de restructuration du collège Evariste Galois à Meyzieu :

- la modification n° 1 au marché n° 2013-13083 conclu avec le groupement d'entreprises FAVRAT CONSTRUCTION BOIS/SOCAM, pour le lot n° 3 : charpente bois et métallique. Cette modification, d'un montant de 4 429,90 € HT, soit 5 315,88 € TTC, porte le montant total du marché à 287 678,60 € HT, soit 345 214,32 € TTC,

- la modification n° 1 au marché n° 2013-13086 conclu avec l'entreprise LAROCLETTE, pour le lot n° 7 : métallerie. Cette modification, d'un montant de 4 688,00 € HT, soit 5 625,60 € TTC, porte le montant total du marché à 269 846,50 € HT, soit 323 815,80 € TTC,

- la modification n° 3 au marché n° 2014-14086 conclu avec le groupement d'entreprises RABY SAS/SIV VEISTA, pour le lot n° 12 : chauffage - ventilation - plomberie. Cette modification, d'un montant de 7 657,38 € HT, soit 9 188,86 € TTC, porte le montant total du marché à 980 647,31 € HT, soit 1 176 776,78 € TTC,

- la modification n° 2 au marché n° 2013-13092 conclu avec l'entreprise LAPIZE DE SALLEE, pour le lot n° 13 : courants forts et faibles. Cette modification, d'un montant de 27 964,51 € HT, soit 33 557,41 € TTC, porte le montant total du marché à 735 509,31 € HT, soit 882 611,05 € TTC,

- la modification n° 2 au marché n° 2013-13094 conclu avec le groupement d'entreprises STAL TP/SEEA TP/REVE, pour le lot n° 15 : voirie et réseaux divers (VRD). Cette modification, d'un montant de 57 832,95 € HT, soit 69 399,54 € TTC, porte le montant total du marché à 820 207,61 € HT, soit 984 249,13 € TTC.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites modifications des marchés.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P34 - Education, formation, individualisée sur l'opération n° 0P34O3352A, pour un montant de 10 500 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2017 - compte 231 312 - fonction 221.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 14 février 2017.